

SYNTHÈSE

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 17 JUIN 2024

63 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- **Les avenants aux contrats de développement avec les villes de Meudon, Sceaux et Bourg-la-Reine**
- **La subvention à Hauts-de-Seine Habitat dans le cadre du dispositif « Quartiers d'avenir » - ville de Nanterre « Quartier Parc Sud »**
- **Les subventions à six associations dans le cadre de la stratégie départementale Femmes/Hommes.**
- **Les subventions au programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance**

FINANCES -BUDGET

24.215 CP - Epnak - Renouvellement d'une garantie d'emprunt – Transfert d'un prêt garanti de l'Institut départemental Gustave-Baguer

L'assemblée départementale approuve la convention de garantie d'emprunt entre le Département et l'Epnak.

L'Institut départemental Gustave-Baguer (IDGB), implanté à Asnières-sur-Seine, est spécialisé dans l'accueil et l'éducation des déficients auditifs sévères et profonds permettant l'accueil de 180 enfants. L'objectif de l'établissement est de permettre à chaque jeune de développer une communication adaptée et efficace malgré sa surdité, pour l'aider à s'insérer socialement et professionnellement.

Par délibération du 16 décembre 2022, l'Assemblée départementale a approuvé le protocole d'accord organisant la suppression et le transfert des activités, biens et autorisations de l'IDGB vers l'Établissement public national Antoine-Koenigswater (Epnak). Le transfert des activités, biens et autorisations de l'IDGB vers l'Epnak nécessite le renouvellement de la garantie du Département, qui portait sur un capital restant dû de 478 000 € au 1er janvier 2023. Au 1er avril 2024, le capital restant dû s'établit à 188 000 €. En renouvelant sa garantie, le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de défaillance de l'Epnak, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉS

24.169 CP – Politique départementale des solidarités - Subventions et règlement - 2024

L'assemblée départementale approuve l'attribution de subventions à des organismes qui contribueront en 2024 à la politique de solidarité départementale :

- **4 958 866 €** pour **la famille, l'enfance, la protection de l'enfance et de la jeunesse** dont 114 500 € pour les actions dans le champ de la protection de l'enfance, 298 800 € pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes relevant du Fonds d'insertion des jeunes, 1 554 366 € pour les actions de prévention spécialisée, 2 235 500 € pour le financement des foyers de jeunes travailleurs, 755 700 € pour le soutien à la parentalité.
- **1 021 791 €** pour **les personnes handicapées et les seniors** dont 441 891 € pour le maintien de l'autonomie des seniors, 579 900 € pour les actions visant à favoriser le maintien de l'autonomie des personnes handicapées.
- **2 949 300 €** pour **les populations vulnérables** dont 628 300 € pour les actions des organismes en faveur de l'insertion et de la solidarité, 1 888 000 € pour les actions des associations de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide aux victimes, 433 000 € pour les actions de soutien aux associations d'insertion auprès des bénéficiaires du RSA.

24.170 CP – Préfiguration du service public départemental de l'autonomie - Convention CNSA

L'assemblée départementale approuve la convention « CNSA – Préfiguration du SPDA » qui encadre les modalités du soutien de la CNSA et le versement de la **subvention de 80 000 €**, à percevoir par le Département pour la période de préfiguration, soit une durée maximale de 16 mois à partir de la notification de la convention.

Le futur SPDA reposera sur 4 missions socles visant à simplifier et fluidifier le parcours des personnes âgées, ainsi que des personnes en situation de handicap et leurs aidants dans la recherche des solutions. Engagé dans ces travaux depuis le début de l'année, le Département bénéficie d'un **accompagnement méthodologique de la CNSA** et d'un financement dédié.

24.171 CP - Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) - Forfait autonomie et soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants

L'assemblée départementale approuve l'attribution d' **1 055 087,99 €** aux 17 gestionnaires de résidences autonomes au titre du « Forfait autonomie » et **300 000 €** pour soutenir 34 projets de « Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie » portés par 25 organismes.

24.172 CP - GIP Agence interdépartementale de l'autonomie - Convention de partenariat 2024-2026

L'assemblée départementale approuve la nouvelle convention de partenariat conclu entre le Département et le GIP Agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines-Hauts-de-Seine pour la période 2024-2026.

La subvention attribuée par le Département au GIP s'élève à **5 791 000 €** en fonctionnement et **1 220 000 €** en investissement.

24.173 CP - Forfaits Améthyste - Convention – Renouvellement

L'assemblée départementale approuve la convention conclue entre le Département, Ile-de-France Mobilités et Comutitres SAS relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste.

Ce dispositif est financé par le Département et Île-de-France Mobilités (IDFM) au titre d'une convention en vigueur depuis 2013.

24.174 CP - Contrats unique d'insertion - Parcours emplois compétences – Conventions

L'assemblée départementale approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue entre le Département et l'État, relative aux dispositifs d'insertion des contrats uniques d'insertion du Conseil départemental, et approuve la convention de mandat, conclue entre le Département, l'ASP et l'agence interdépartementale ActivitY.

Considérant l'intérêt de ce dispositif, qui s'inscrit pleinement dans le programme départemental d'insertion (PDI), le Département s'engage à **co-financer 80 CUI-PEC pour 2024**, dont 40 au sein des services du Conseil départemental et 40 dans le secteur non marchand (associations ou collectivités publiques).

L'Agence interdépartementale ActivitY, qui bénéficie d'une expérience de gestion de ce dispositif dans les Yvelines, pilotera le projet. La gestion financière et le versement de l'aide départementale aux employeurs d'agents en CUI sera assurée par l'Agence de services et de paiement (ASP), pour le compte du Département.

24.175 CP - Accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels - France Travail

L'assemblée départementale approuve avec un effet rétroactif la convention conclue entre le Département et France Travail, relative à l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

24.216 CP - Protection sanitaire infantile - Convention avec l'association 1001 mots

Les élus départementaux approuvent l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention d'un montant de 133 000 € à l'association 1001 Mots.

L'association « 1001 mots » met en œuvre, avec les services de solidarités territoriales, une action de prévention précoce des troubles du langage auprès des enfants de moins de 3 ans, afin de favoriser l'éveil langagier. 509 enfants et leurs familles ont intégré le dispositif en 2023 et ont été orientés vers les équipes de PMI des communes d'Asnières-sur-Seine, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne. Le cycle d'accompagnement dure 6 mois, renouvelable une fois. Une évaluation des premiers résultats de cette action auprès des enfants concernés par des troubles du langage est attendue et pourrait conduire à des orientations vers d'autres communes. Les retours des familles et professionnels sont d'ores et déjà positifs.

24.176 CP - Municipalisation des crèches - Commune de Bois-Colombes - Subvention d'investissement pour la crèche À Tire-d'aile

L'assemblée départementale approuve la nouvelle convention entre le Département et la commune de Bois-Colombes portant sur le versement de la subvention d'investissement départementale pour la réalisation des travaux de la crèche A Tire d'aile s'élevant à **2 373 539,42 €**.

PERSONNES HANDICAPEES

24.231 CP - Participation du Département au fonctionnement de la Maison Départementale des personnes handicapées - Année 2024

L'assemblée départementale approuve l'attribution, au titre de l'année 2024, d'un concours financier pour le fonctionnement du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine :

- d'un montant de 5 798 283,05 € en fonctionnement ;
- d'un montant de 10 000 € en investissement.

Soit un montant total de 5 808 283,05 €.

24.177 CP - Fonds de compensation du handicap - Convention de participation - GIP MDPH 92

L'assemblée départementale approuve la convention conclue entre le Département et le GIP MDPH Hauts-de-Seine.

Chaque Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a créé en son sein un Fonds départemental de compensation du handicap dont elle assure la gestion. Afin de pérenniser les capacités d'intervention du fonds, l'assemblée départementale attribue la participation départementale au Fonds de compensation à hauteur de **90 000 €** au titre de l'année 2024.

CULTURE

24.178 CP - Musée du Grand Siècle - Adhésion - Réseau français des bibliothèques d'art et d'histoire de l'art - Désignation

L'assemblée départementale approuve l'adhésion du Département, pour le compte du musée du Grand Siècle, au réseau BibArt ; et approuve la convention-cadre à compter de juillet 2024 et pour une durée de 3 ans.

24.179 CP - Musée du Grand Siècle - Contrats de prêt - Exposition « Rachel Ruysch : nature into art »

L'assemblée départementale approuve les contrats de prêt, à titre gratuit, d'une œuvre conclus entre le Département et les trois musées aux dates suivantes : du 26 novembre 2024 au 16 mars 2025 à Munich, du 13 avril 2025 au 27 juillet 2025 en Ohio et du 23 août au 7 décembre 2025 au Massachusetts.

24.180 CP - Musée départemental Albert-Kahn - Éditions Sun/Sun - Convention de parrainage

L'assemblée départementale autorise l'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de **dix reproductions d'autochromes** issues de la collection des Archives de la Planète.

Elle approuve la convention de parrainage conclue entre le Département et les Éditions Sun/Sun.

24.181 CP – Musée du Domaine départemental de Sceaux - Renouvellement du dépôt d'œuvres - Musée des Arts décoratifs de Paris

L'assemblée départementale approuve le **renouvellement du dépôt des huit œuvres** et la convention de dépôt, à titre gratuit, pour une durée de cinq ans conclus entre la collectivité et le musée des Arts décoratifs de Paris.

24.182 CP - Musée du Domaine départemental de Sceaux – Contrat de prêt - Musée de Bastia - Exposition « Corsica Rumana, une île méditerranéenne à l'époque romaine »

L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, conclu entre le Département et la ville de Bastia, pour le **prêt d'une œuvre**.

24.183 CP - Musée du Domaine départemental de Sceaux - Contrat de prêt - Musée Emil Schumacher à Hagen - Exposition « Jean Fautrier »

L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, conclu entre le Département et le musée Emil Schumacher, pour le **prêt de deux œuvres**.

24.184 CP - Maison de Chateaubriand - Contrat de prêt d'œuvres – « Renée ou la nature des choses » - Avenant 1

L'assemblée départementale approuve l'avenant 1 au contrat de prêt d'œuvres à conclure entre le Département et le domaine de Chaumont-sur-Loire visant ainsi à prendre en compte la non-restitution des œuvres au siège du domaine de Chaumont-sur-Loire et leur transfert vers l'atelier de Marie Denis, afin, principalement, de redorer les végétaux dont la dorure actuelle s'est oxydée

24.185 CP - Association Saison musicale d'été de Sceaux - Festival de l'Orangerie 2024

L'assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement de 65 000 € à l'association Saison musicale d'été de Sceaux pour l'organisation de la 55^e édition du festival de l'Orangerie.

L'assemblée départementale approuve également une subvention de fonctionnement en nature correspondant à la mise à disposition du Domaine public et à l'apport de moyens matériels et humains, valorisée à hauteur de 56 000 €.

SPORTS

24.217 CP - Stade départemental Yves-du-Manoir - Zone historique - Lancement d'une procédure en vue de l'occupation

L'assemblée départementale le principe d'une occupation privative d'une partie du stade Yves-du-Manoir par un club à vocation sportive via une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels ; et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concurrent.

La transformation du site a été réalisée dans le cadre d'un marché public global de performance (MPGP) relatif au réaménagement et à la construction de nouveaux bâtiments sur le site, notifié le 28 février 2021. Le terrain Olympique se situe en dehors du périmètre relevant du MPGP ; il comprend la tribune historique (dite tribune d'honneur) qui a fait l'objet d'une mise en conformité et d'un aménagement temporaire pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, et actuellement sous maîtrise d'ouvrage de Paris 2024.

Par courrier du 8 mars 2024, le Département a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation d'une partie du stade Yves-du-Manoir, correspondant au terrain d'honneur et à la tribune olympique. L'occupation du stade par un club résident de renommée nationale voire internationale permettra de valoriser au mieux le patrimoine historique et sportif du stade.

24.218 CP - Paris 2024 - Stade départemental Yves-du-Manoir - Avenant 2 à la convention de mise à disposition

Les élus départementaux approuvent l'avenant à la convention de mise à disposition du stade départemental Yves-du-Manoir conclue avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, et précisant certaines stipulations contractuelles telles que le calendrier de mise à disposition et le coût des prestations complémentaires en entretien/maintenance à la charge de Paris 2024.

24.219 CP - Paris 2024 – Convention d'occupation du domaine public - Parking du parc départemental Lagravère

L'assemblée départementale approuve la convention d'occupation du domaine public entre le Département et le Cojo Paris 2024 autorisant la mise à disposition, à titre gracieux, du parking du Parc départemental Lagravère et d'un linéaire situé le long du Parc, en parallèle de l'A86 sur la commune de Colombes.

24.220 CP - Jeux olympiques Paris 2024 - Mise en configuration des voies départementales pour les épreuves sur route - Convention

Les élus départementaux approuvent la convention de mise en configuration des voies départementales pour les épreuves sur route des Jeux olympiques 2024 à conclure entre le Département et le Cojo Paris 2024.

Le Département accueillera les épreuves de cyclisme sur route les 3 et 4 août 2024 et du marathon les 10 et 11 août 2024. Pour mettre en œuvre des conditions d'accueil du passage des épreuves et des parcours, l'organisateur Paris 2024 avait sollicité le Département, au titre de sa compétence de gestionnaire de voirie, pour la mise en place de dispositifs adéquats de balisage des courses et de sécurisation des coureurs.

24.187 CP - Académie Diomède Tour olympique 2024

L'assemblée départementale attribue au titre de l'année 2024 une **subvention de 100 000 €** à l'Académie Diomède, pour l'organisation de deux stages sur le territoire dans le cadre du Diomède Tour olympique.

24.188 CP - Soutien au sport de haut niveau

L'assemblée départementale attribue, au titre de la saison 2023/2024, à sept clubs sportifs pour des équipes seniors évoluant en 1^{ère} ou 2^e division nationale, une subvention de fonctionnement d'un montant total de **228 000 €**.

L'assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement de **25 000 €** à l'association Amicale de Villeneuve-la-Garenne pour sa section para-cyclisme ; **30 000 €** à l'Association sportive de Bourg-la-Reine pour sa section para-judo.

L'assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement de **3 000 €** au comité départemental de handball des Hauts-de-Seine pour l'organisation du tournoi international des 4 Nations U20 Féminin.

L'assemblée départementale attribue le versement d'une prime, d'un montant total de **9 000 €** (prime hebdomadaire de 3 000 €, pour chaque meilleur équipier, et ce durant trois semaines), à ASO pour le Tour de France qui se chargera de reverser l'ensemble des primes aux équipes concernées.

24.189 CP - Sport - Subventions voyages sportifs

L'assemblée départementale attribue **30 subventions** de fonctionnement aux 30 collèges retenus pour un montant total de **63 000 €**, pour l'organisation de voyages scolaires pluridisciplinaires, à dominante sportive.

TOURISME

24.190 CP - Jeu « Destination Hauts-de-Seine - Tour de France 2024 » - Règlement

L'assemblée départementale approuve le règlement du jeu-concours « Destination Hauts-de-Seine-Tour de France 2024 ».

Dans le cadre de sa politique sportive et pour la troisième année consécutive, le Département est partenaire du Tour de France, organisé par Amaury Sport Organisation, qui se déroulera du 29 juin au 21 juillet 2024.

Afin d'attirer les visiteurs et d'animer le stand, un jeu sera organisé quotidiennement sous forme de quiz. Le Département désignera – par un tirage au sort effectué quotidiennement pendant la durée du jeu-concours – les gagnants parmi les personnes ayant répondu correctement aux questions du jour. Un seul lot sera attribué par gagnant, comprenant 2x2 places JOP et la brochure « JO/Tourisme dans les Hauts-de-Seine ».

24.191 CP - Pass Malin - Avenant

L'assemblée départementale approuve l'avenant n° 5 conclu entre les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et Accrocamp SAS portant sur la modification de l'offre tarifaire.

Gratuit, le Pass Malin permet à son détenteur, accompagné de 4 personnes maximum, de bénéficier de tarifs réduits dans une sélection d'équipements du territoire des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Il incite ainsi à la fréquentation des sites culturels et de loisirs de l'ouest francilien. Le dispositif compte à ce jour 110 partenaires (77 dans les Yvelines et 33 dans les Hauts-de-Seine).

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

24.192 CP - Citallia - Nouveaux actionnaires

L'assemblée départementale approuve la cession de 250 des actions du Département dans le capital Citallia aux communes de Fontenay-le-Fleury (2 500 €), Houdan (2 500 €) et Villepreux (2 500 €) et la cession de 500 actions à la communauté de communes du Pays Houdanais (5 000 €). À la suite de ces cessions d'actions, le Département resterait détenteur de 34,37 % du capital de Citallia.

EGALITE FEMMES/HOMMES

24.193 CP - Stratégie départementale égalité femmes-hommes - Subventions - Appel à projets 2024

L'assemblée départementale attribue une subvention de fonctionnement d'un montant total de **49 500 € aux six associations suivantes** : Adie, Association Nouvelle Entreprendre Pour Apprendre Ile-de-France, Contrôle-Z, La Cave à Théâtre, le RIF et Social Builder.

Dans le cadre du programme « Femmes des Hauts-de-Seine », le Département a initié un appel à projets Égalité femmes-hommes, afin d'accompagner et de soutenir la réussite et l'insertion socio-professionnelle des femmes. Au titre de cet appel à projets, les lauréats bénéficient d'une subvention d'un montant compris entre 5 000 € et 10 000 €.

COMMANQUE PUBLIQUE

24.194 CP - Compte-rendu des marchés et avenants - Janvier-mars 2024 - Compléments sur les périodes précédentes

L'assemblée départementale prend acte des marchés et avenants conclus pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2024 ainsi que des compléments sur les périodes précédentes.

24.221 CP - Atlas des paysages des Hauts-de-Seine - Groupement de commandes avec l'État – Avenant

L'assemblée départementale approuve l'avenant à la convention constitutive de groupement de commandes, conclue entre l'État et le Département le 20 novembre 2023, en vue de l'actualisation de l'atlas des paysages des Hauts-de-Seine. À l'issue de la consultation du marché, il convient de modifier l'article 5.2 « Répartition des frais communs » de la convention constitutive, afin d'ajuster le montant maximal du marché passé. En effet, à l'issue des négociations et au regard des offres finales remises par les candidats, le montant prévu dans la convention initiale (150 000 € TTC) s'avère insuffisant. Le financement du marché représente un total de 71 500 € HT pour le Département des Hauts-de-Seine, au lieu de 62 500 € HT comme prévu initialement dans la convention.

PERSONNEL

24.195 CP - Ville de Suresnes - Mise à disposition de deux assistants socio-éducatifs territoriaux

L'assemblée départementale approuve la mise à disposition, par le Département auprès de la ville, de deux agents relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

Cette mise à disposition renforce la prévention à destination des enfants scolarisés au sein des écoles primaires de la commune présentant des signes de fragilité, favorisant ainsi une action au plus tôt, dans l'intérêt de l'enfant avec l'adhésion des familles.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NAVIGABLES

24.196 CP - Requalification du boulevard de La Défense (RD 914) à Nanterre - Convention de financement - Sénéo

L'assemblée départementale approuve la convention de financement conclue entre le Département et le syndicat mixte Sénéo.

Le Département mène, sur le territoire de la commune de Nanterre, une opération de réaménagement de la RD 914 (boulevard de La Défense). Aujourd'hui à trois voies à sens unique, la RD 914 passera, dans le cadre de sa requalification en boulevard urbain, à deux files par sens. À proximité du carrefour

Arago se trouve une galerie technique dite « Arago », possédée et exploitée par Sénéo (Syndicat mixte d'approvisionnement en eau potable). À l'issue des travaux du Département, cette galerie continuera d'être située sous la RD 914, mais devra supporter une charge supplémentaire de plusieurs mètres de terre, du fait de la réhausse de la route (jusqu'à 6 mètres de haut).

24.197 CP - RD 910 - Chaville - Acquisition de deux parcelles

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, par le Département auprès du Syndicat des copropriétaires des parcelles cadastrées au prix de **37 344 €** (dont 4 304 € d'indemnité de emploi). Les frais d'acte à la charge du Département sont estimés à environ 2 000 €, pour le projet de requalification de la RD 910, dite « Voie royale », à Chaville, Sèvres et Saint-Cloud.

24.198 CP - RD 910 - Chaville - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - EPFIF

L'assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage conclue entre le Département et EPFIF.

L'assemblée départementale autorise la société « Linkcity Île-de-France », ou toute autre société contrôlée majoritairement par elle, à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un projet de logement.

24.199 CP - RD 20 - Gennevilliers - Acquisition de deux parcelles

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, à l'euro symbolique, de deux parcelles cadastrées et de les classer dans le domaine public routier départemental, pour l'élargissement de la RD 20.

24.200 CP - Place du Général-de-Gaulle à Sceaux – Convention tripartite - Marché de maîtrise d'œuvre et des études

L'assemblée départementale approuve la convention tripartite conclue entre le Département, l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris et la SPL Vallée Sud Aménagement, portant sur la passation du marché de maîtrise d'œuvre et des études relatives à l'aménagement du secteur de la place du Général de Gaulle à Sceaux.

24.201 CP - Certificats d'économie d'énergie (CEE) - Convention de financement - CertiNergy

L'assemblée départementale approuve la convention de financement, conclue entre le Département et la société CertiNergy, relative à la récupération de la prime.

Le Département pourra bénéficier d'une **prime de rachat**, par la société CertiNergy (groupe ENGIE), des CEE (certificats d'économie d'énergie) ainsi générés, pour un montant de **43 152 € HT**.

TRANSPORTS

24.222 CP - Prolongement du RER E à l'Ouest - Convention n° 2 relative au protocole relais n° 3 - Protocole relais n° 4 - Convention d'exécution du protocole relais n° 4

Le prolongement du RER E à l'Ouest consiste à réaménager la ligne existante entre Mantes-la-Jolie et Nanterre, sur une longueur de 47 kilomètres. Trois nouvelles gares ont été créées entre Nanterre et Hausmann-Saint-Lazare sur huit kilomètres : Nanterre-la-Folie, La Défense et Porte Maillot. Nanterre-la-Folie inaugurée en avril est partiellement opérationnelle entre 10h et 16h et devrait proposer un service complet dès novembre. À partir de 2020, SNCF Réseau a progressivement annoncé des surcoûts. Trois protocoles relais ont alors été approuvés permettant d'apporter une couverture transitoire à SNCF Réseau, visant à assurer la poursuite sans retard du projet.

Une première convention de financement relative au protocole relais n° 3 a été conclue ; le reliquat de 91 998 965,64 € courants fait l'objet de la seconde convention qui était aujourd'hui proposée. Aussi, un 4^e protocole relais et sa convention d'exécution étaient également soumis à approbation. Ils portent sur un financement de 385,9 M€ HT courants.

Les élus départementaux approuvent :

- la contribution de la collectivité à hauteur de 29 113 596,72 € courants, dans le cadre de l'exécution du protocole relais n° 3.
- la contribution du Département à hauteur de 19 295 000 € courants, dans le cadre du protocole relais n° 4 et de sa convention d'exécution.

24.202 CP - T1 - Colombes - Acquisition d'une parcelle

L'assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de la société en nom collectif (SNC) « Colombes Îlot Magellan », de la parcelle en nature de voirie d'une surface de 935 m², située à l'angle de la rue des Entrepreneurs et du boulevard de Valmy, au sein de la ZAC « Arc sportif », à Colombes. L'assemblée départementale approuve l'acquisition à l'euro symbolique. Les frais d'acte, à la charge du Département, sont estimés à 3 300 €.

24.203 CP - T1 - Colombes - Rétrocession d'une parcelle

L'assemblée départementale approuve l'indemnité de dépossession, due aux intéressés, établie à 12 500 €, montant correspondant à la valeur vénale du bien. Cette indemnité de dépossession est versée en nature, par la remise de la parcelle dans le patrimoine des expropriés, valant rétrocession du bien. La prise en charge des frais d'acte est estimée à environ 1 000 € par le Département.

24.204 CP - T10 Antony-Clamart - Compensation écologique - Avenants

L'assemblée départementale approuve l'avenant n° 1 à la convention-cadre relative à la mise en œuvre des mesures de compensation écologique du T10 entre le Département et IDFM ; et à la convention de compensation, de gestion et de suivi environnemental de mesures de compensations entre le Département et le GIP SYE.

24.205 CP - Île-de-France Smart Services - Service « Données routières » - Convention partenariale

L'assemblée départementale approuve la convention partenariale conclue entre le Département, l'État et la Région Île-de-France, relative à la gouvernance et aux modalités d'utilisation du service « Données routières » hébergé sur la plateforme Île-de-France Smart Services.

ÉDUCATION

24.206 CP - Collèges publics - Subventions exceptionnelles - Année 2024

L'assemblée départementale attribue des subventions exceptionnelles pour un montant total de **57 788 €** aux collèges Henri-Georges-Adam à Antony (8 173 € de charges générales d'entretien), Descartes à Antony (10 000 € location de lignes d'eau de la piscine et transport vers celle-ci), Bartholdi à Boulogne-Billancourt (12 092 € de charges générales d'entretien), Alfred-de-Vigny à Courbevoie (13 917 € de charges générales d'entretien), Armande-Béjart à Meudon (10 000 € location de lignes d'eau de la piscine et transport vers celle-ci), Marguerite-Duras à Colombes (561 €), Maurice-Genevoix à Montrouge (950 €), Marcel-Pagnol à Rueil-Malmaison (715 €) pour financer le transport vers le campus des métiers et des qualifications, Évariste-Galois à Nanterre (330 €), Édouard-Manet à Villeneuve-la-Garenne (500 €) et Georges-Pompidou à Villeneuve-la-Garenne (550 €) pour financer le transport vers le cinéma, dans le cadre de la projection du film « Les figures de l'ombre ».

24.207 CP - ÉMIS - Conventions de rattachement - Année scolaire 2024-2025

L'assemblée départementale approuve les quatre conventions de rattachement des brigades de l'Émis (équipe mobile d'intervention en suppléance) pour l'année scolaire 2024-2025, aux collèges publics suivants : Van-Gogh à Clichy pour la brigade Nord ; Henri-Matisse à Issy-les-Moulineaux pour la brigade Centre - section d'Issy ; Maréchal-Leclerc à Puteaux pour la brigade Centre - section de Puteaux ; François-Furet à Antony pour la brigade Sud.

Pour cette prochaine année scolaire, les collèges François-Furet à Antony et Henri-Matisse à Issy-les-Moulineaux seront les collèges de rattachement et se substitueront respectivement au collège Henri-Barbusse à Bagneux et au collège Victor-Hugo à Issy-les-Moulineaux.

24.208 CP - Restauration scolaire et nettoyage - Contrats de concession 2022-2026 - Avenants lots 2 et 3

L'assemblée départementale approuve l'avenant n° 1 au contrat de concession 2022-2026 conclu entre le Département et la Société française de restauration et de services (Groupe Sodexo), relatif à la gestion et à l'exploitation des services de restauration scolaire et de nettoyage.

Depuis la rentrée scolaire 2023, 16 collèges proposent un service de restauration avec une production de repas sur place. La dernière enquête réalisée en 2023 montre une satisfaction générale de 80 % dans les collèges concernés par ce mode de production.

Ainsi, pour la rentrée scolaire 2024-2025, les travaux de retour en production sur place concerneront les collèges **Émile-Verhaeren à Saint-Cloud, Les Chenevieux à Nanterre et Robert-Paparemborde à Saint-Cloud.**

24.223 CP - Collège Bartholdi - Restauration scolaire et hébergement des collégiens - Règlement départemental et convention

L'assemblée départementale approuve l'augmentation du montant de l'aide à la demi-pension au collège Bartholdi de Boulogne-Billancourt, évalué à 86 250 € ; et le versement d'une subvention d'équilibre évaluée à 90 250 €, afin de compenser la différence entre le tarif plafond du Département (7,00 €) et celui de la ville (9,27 €). Les élus départementaux approuvent également un nouveau règlement du service de la restauration scolaire pour l'année 2024-2025, applicable à compter du 1er juin 2024.

24.209 CP - Pass + Hauts-de-Seine / Yvelines - Affiliation de nouveaux organismes

L'assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ à de nouveaux organismes sportifs et culturels.

Pour la campagne 2023-2024 en cours, plus de 193 000 jeunes des deux départements se sont déjà inscrits. Le dispositif compte, à ce jour, **3 083 organismes** sportifs et culturels affiliés sur le territoire interdépartemental. Cinq nouveaux organismes ont déposé une demande d'affiliation, portant à **1 514 le nombre d'organismes** affiliés total pour les **Hauts-de-Seine**.

24.210 CP - SAIS 92 - Subvention 2024

L'assemblée départementale attribue, au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement de **25 000 €** à l'association SAIS 92.

Le Département poursuit son soutien aux actions d'accompagnement et d'information dans le domaine de la scolarisation des élèves en situation de handicap. L'association Service d'accompagnement à l'inclusion sociale (SAIS 92) pour les familles ayant des enfants ou des jeunes en situation de handicap dans les Hauts-de-Seine a pour objectif de faciliter l'intégration en milieu scolaire ordinaire des élèves handicapés.

PATRIMOINE NON-SCOLAIRE

24.224 CP - Courbevoie - École élémentaire provisoire André-Malraux - Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire

Les élus départementaux autorisent la ville de Courbevoie à déposer un permis de construire sur une emprise foncière départementale de 2 863 m², correspondant à une partie du terre-plein central de l'avenue Gambetta, en vue de l'édification de l'école élémentaire provisoire André-Malraux.

Les premières sections de l'École européenne ont été ouvertes, à titre transitoire, en septembre 2019, au sein du lycée Lucie-Aubrac. Afin de pérenniser cette structure d'excellence, la commune de Courbevoie, la Région Île-de-France et le Département ont décidé d'engager la construction de l'école sur le site « Les Renardières » à Courbevoie. Le Département assure ainsi la maîtrise d'ouvrage de l'opération combinée de l'école et de la reconstruction du collège Les Renardières. Dans le cadre de

l'opération Seine-Europe et des phasages successifs de libération d'emprises nécessaires à la réalisation globale du projet, la commune doit édifier, pour une durée de deux ans, une école élémentaire provisoire afin de libérer l'emprise foncière de l'école André-Malraux. La commune sollicite ainsi l'autorisation du Département.

24.211 CP - Mise en réforme de biens divers départementaux

L'assemblée départementale approuve la vente de deux véhicules et divers biens (caissons, armoires, tables, fauteuils, bureaux, chaises...) dans un but de rationalisation du parc automobile départemental.

CONTRATS DE DEVELOPPEMENT AVEC LES VILLES

24.212 CP - Commune de Meudon - Contrat de développement Département/Ville 2022-2024 - Avenant

L'assemblée départementale attribue à la commune, au titre du contrat de développement Département-Ville 2022-2024, une subvention départementale d'investissement d'un montant de **698 354 €** pour l'opération de rénovation de la chapelle Saint-Georges du potager du Dauphin.

L'assemblée départementale attribue également les subventions d'investissement mentionnées aux trois nouvelles opérations : pour la rénovation de la chapelle Saint-Georges du potager du Dauphin au profit de la rénovation-extension de l'école Ferdinand Buisson et de ses abords (**203 577 €**), des rénovations de la halle du marché Maison Rouge (**164 876 €**) et de la crèche de la Croix du Val (**837 693 €**).

24.227 CP - Commune de Sceaux - Contrat de développement Département/Ville 2022-2024 – Avenant

L'assemblée départementale approuve :

- une subvention d'investissement de 289 050 € pour l'opération de requalification des espaces publics de la place du Général-de-Gaulle ;
- une subvention d'investissement complémentaire de 153 650 € pour l'opération de rénovation et d'extension de la Halle des Blagis ;
- une subvention d'investissement complémentaire de 307 300 € pour l'opération de construction de la crèche rue Houdan.

24.228 CP - Commune de Bourg-la-Reine - Contrat de développement Département/Ville 2023-2025 – Avenant

Les élus départementaux approuvent l'attribution à la commune de Bourg-la-Reine d'une subvention d'investissement complémentaire de 1 952 300 € pour l'opération de construction d'un équipement public et d'un parc au sein de l'écoquartier de la Faïencerie.

HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE

24.213 CP - Quartier d'avenir Hauts-de-Seine - Commune de Nanterre « Quartier Parc Sud » - Subvention à Hauts-de-Seine Habitat

L'assemblée départementale attribue une subvention d'un montant de **977 231 €** à Hauts-de-Seine habitat.

Le soutien départemental a été fléché en faveur de huit opérations. Au titre du protocole pluriannuel conclu entre le Département et la commune de Nanterre le 2 février 2024, le Département s'est engagé sur un montant maximal de subvention de 19 349 760 € en faveur du projet de renouvellement urbain du quartier du Parc Sud.

24.214 CP - Subvention d'investissement - Logements sociaux pour étudiants situés sur le site des Malaquais à Saint-Cloud

L'assemblée départementale attribue au Crous de l'Académie de Versailles une subvention de **270 860 €** pour les **travaux d'isolation acoustique de cinquante-sept logements** locatifs sociaux étudiants.

24.229 CP - Sceaux Bourg-la-Reine Habitat - Convention de gestion en flux

L'assemblée départementale approuve la convention à conclure entre le Département et la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, définissant les conditions de la mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux pour une durée de trois ans tacitement renouvelables.

PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

24.230 CP - Programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance - Subventions 2024

Les élus départementaux approuvent l'attribution, au titre de l'année 2024, des subventions pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance, sur le territoire des 32 communes du Département, pour un montant de 1 079 247 €. L'objectif est de soutenir les actions portées par les communes des Hauts-de-Seine ou par leurs partenaires associatifs en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Ces actions répondent aux orientations arrêtées par les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et s'inscrivent dans le cadre des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance, signées par le Département et les communes concernées. L'appel à projets pour l'année 2024 a été lancé le 11 décembre 2023 et s'est achevé le 26 janvier 2024. 247 dossiers ont été déposés dont 225 dossiers par 32 communes et 22 via le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Hauts-de-Seine.

Contacts presse

Muriel Hoyaux
Jean-Philippe Couture
presse92@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

